Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20210414-D2021-2-18-DE Date de télétransmission : 26/04/2021 Date de réception préfecture : 26/04/2021

COMMUNE DE JUSSAC

délibération : D 2021 2 18

SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en

exercice: 19

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous

présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents: 16

Date de convocation du : 09 Avril 2021

Votants: 18

<u>Présents</u>: Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

Objet : Tableau des effectifs : mise à jour

Pouvoirs:

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise Madame ROUX Céline a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

Absent(s):

Excusé(s): Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame

ROUX Céline

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/06/2020;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 04-03-2021 ;

Considérant la nouvelle organisation à l'école de Jussac mise en place en raison de la variation des effectifs et des contraintes sanitaires liées à la Covid19 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1- en raison d'une admission à la retraite d'un agent (octobre 2020) :
- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2è classe, à temps non complet (31h00), à compter du 30/04/2021.
- 2- en raison de l'augmentation du temps de travail (+ 5 heures) d'un agent suite à la suppression du poste de l'agent admis à la retraite et réorganisation du service :
 - la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (26h00) à compter du 30/04/2021,
 - la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (31h00), à compter du 01/05/2021.
- 3- en raison de l'augmentation du temps de travail (+ 5 heures) d'un agent suite au renforcement des contraintes sanitaires et réorganisation du service :
 - la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (21h00), à compter du 30/04/2021,
 - la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (26h00), à compter du 01/05/2021.
- 4- en raison du renforcement des contraintes sanitaires et réorganisation du service :
 - la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (21h00) à compter du 01/05/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, Le Maire,

Jean-François RODIER